

Compte Rendu de la réunion du Conseil Municipal du 4 avril 2014

Présents : Mmes LEMAIRE, SFREDDO, FLAMME, CONTESSE, DAUBREGE, BERGES, NICAISE.
MM. SERPILLON, COPPEE, THIRY, LEMOINE, DAUBREGE, DREUMONT, BOULEAU, SUEUR.

Le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance.

Avant d'entamer l'ordre du jour de la réunion, monsieur le Maire précise qu'il s'agit de la première réunion du Conseil Municipal après son installation du 28 mars 2014 et il souhaite la bienvenue à toutes et à tous.

Le Conseil Municipal désigne monsieur Nicolas BOULEAU comme secrétaire de séance.

DELEGATIONS CONSENTIES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Monsieur le Maire précise aux Membres du Conseil Municipal que certaines délégations peuvent lui être attribuées afin de ne pas alourdir les réunions de Conseil Municipal. Il donne la parole à madame DURANT qui énumère la liste de celles-ci. Il est entendu que les différents domaines dont le détail figure ci-après, feront l'objet de rapports réguliers en séance de Conseil Municipal :

- Procéder, dans les limites fixées par le Conseil Municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le Budget Communal et, passer à cet effet, les actes nécessaires.
- Réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum pour un besoin immédiat de liquidité
- Prendre toute décision nécessaire concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, fournitures et services, maîtrise d'œuvre, prestations.
- Passer les contrats d'assurances et accepter les indemnités de sinistres y afférentes
- Créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services
- Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière et le columbarium.
- Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges
- Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans
- Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4600 €
- Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, huissiers de justice et experts, avocats
- Fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux, le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et répondre à leurs demandes
- Exercer, au nom de la commune, les droits de préemption de toute nature, définis par le code de l'urbanisme
- Intenter au nom de la commune, les actions en justice
- Donner en application de l'article L 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, de donner pouvoir au Maire pour ces délégations.

DELEGATIONS DU MAIRE AUX ADJOINTS

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'Assemblée, qu'il peut donner des délégations aux adjoints au Maire. Cette démarche doit être officialisée par arrêté municipal. Madame DURANT donne le détail de ces délégations, à savoir :

- Jean-Paul COPPEE : suivi des travaux, entretien du patrimoine, suivi des projets (étude et réalisation), affaires se rapportant au cimetière et columbarium, Responsable du personnel du service technique : messieurs APPLINCOURT, LECOT et agents sous contrat.

- Laurence LEMAIRE : Responsable du personnel non titulaire (agents CAE et emploi avenir) ainsi que de mesdames FAGOT, POLVENT et PIERART, représentante de la municipalité auprès du Conseil d'Ecole, liaison entre la Commune et le Directeur d'Ecole, suivi des rythmes scolaires, organisation et suivi du Centre de Loisirs.
- Jean-Luc THIRY : fêtes et cérémonies (y compris organisation des réceptions)
- Marie-Christine FLAMME : suivi des finances, informations (bulletin municipal, site internet)

Une délégation de signature sera attribuée à madame LEMAIRE et monsieur COPPEE.

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, de donner pouvoir aux adjoints pour ces délégations.

DELEGATIONS DU MAIRE A UN CONSEILLER MUNICIPAL

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il est possible de créer un poste de Conseil Municipal Délégué. Il propose de nommer monsieur Jean-Pierre LEMOINE afin d'assurer la liaison entre la Municipalité et les associations, gérer le planning de la salle des sports, salles polyvalentes et également le foyer rural (lorsqu'il est occupé pendant la journée par des associations), dans le cadre de l'association OMS, gérer les actions entreprises pour les pratiques sportives scolaires et extra-scolaires exercées par monsieur Frédéric BOULENGUER, moniteur sportif. Monsieur LEMOINE est déjà représentant de la Commune dans les assemblées générales des associations. En effet, il est précisé que les associations doivent fournir leur compte rendu d'assemblée et leur bilan financier pour l'obtention d'une subvention communale.

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, de créer le poste de Conseil Municipal Délégué à compter de ce jour et de nommer monsieur Jean-Pierre LEMOINE à ce poste.

FIXATION DES INDEMNITES DE FONCTION

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les indemnités de fonctions attribuées au mandat précédent. Il propose de rester sur les mêmes bases dont voici le détail :

Maire : 90% du taux maximal en pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique (1015 afférent à la strate de 1 000 à 3 499 habitants, soit 43%)

Adjoints : 90% du taux maximal en pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique (1015 afférent à la strate de 1 000 à 3 499 habitants, soit 16,50%)

Conseiller Municipal Délégué : 45% du taux maximal en pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique (1015 afférent à la strate de 1 000 à 3 499 habitants, soit 16,50%)

Le total de l'enveloppe budgétaire est inscrit au budget primitif. Le reste des crédits sera au profit des élus (formation, visite du sénat...)

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, de retenir les propositions ci-dessus pour régime indemnitaire des élus.

Monsieur le Maire prie les membres du Conseil Municipal indemnisés de voter sur le choix d'adhésion au fonds de retraite par capitalisation.

Les membres du Conseil indemnisés, décident à l'unanimité, de ne pas adhérer au fonds de retraite par capitalisation

FORMATION DES COMMISSIONS

Commission Finances/Budget : Présidente : Marie-Christine FLAMME
Lucien SERPILLON, Jean-Pierre LEMOINE, Laurence LEMAIRE, Sylvie DAUBREGE

Commission Travaux/Bâtiments/Voie/Eclairage Public/Cimetière : Président : Jean-Paul COPPEE
Jean-Pierre LEMOINE, Georges DREUMONT, Nicolas BOULEAU, Bernadette NICAISE, Marie-Christine FLAMME, Sylvie DAUBREGE

Commission Fêtes/Animations/Réceptions : Président : Jean-Luc THIRY
Véronique BERGES, Marie-Christine SFREDDO, Georges DREUMONT, Jean-Michel DAUBREGE, Nicolas BOULEAU, Ludovic SUEUR

Commission Jeunesse/CLSH /Ecoles : Présidente : Laurence LEMAIRE
Sylvie DAUBREGE, Virginie CONTESSE, Ludovic SUEUR

Comité des Aînés : Présidente : Marie-Christine FLAMME
Marie-Christine SFREDDO, Véronique BERGES, Virginie CONTESSE, Jean-Michel DAUBREGE,
Jean-Luc THIRY

Commission du Personnel : Président : Lucien SERPILLON
Jean-Paul COPPEE, Jean-Luc THIRY, Jean-Pierre LEMOINE, Laurence LEMAIRE, Marie-Christine
FLAMME

Association OMS : Président : Jean-Pierre LEMOINE
Laurence LEMAIRE, Marie-Christine FLAMME, Nicolas BOULEAU

Madame Sylvie DAUBREGE propose de mettre en place une boîte à idées en mairie afin que les administrés puissent déposer leurs éventuelles interrogations dans le but de leur apporter une réponse dans le saint rémy-info.

Monsieur le Maire sollicite le Conseil Municipal afin de nommer les délégués auprès de différents services extérieurs à savoir :

Syndicat d'Electricité :

Délégué titulaire : Lucien SERPILLON

Monsieur le Maire rappelle la fusion des différents syndicats d'électrification, sur 15 communes, il y avait 7 délégués dont il faisait partie. Il précise que le syndicat d'électricité intervient surtout sur les renforcements de réseaux. Cette entité subventionne les enfouissements de réseaux (le réseau, les tranchées mais pas les candélabres), les coffrets.

Parc Naturel Régional de l'Avesnois :

Délégué titulaire : Georges DREUMONT

Commission d'Appel d'Offres Permanente

Président : Lucien SERPILLON

Délégués titulaires : Laurence LEMAIRE, Jean-Pierre LEMOINE, Marie-Christine FLAMME

Délégués suppléants : Georges DREUMONT, Nicolas BOULEAU, Sylvie DAUBREGE

Délégué à la Défense et à la Protection Civile

Déléguée titulaire : Marie-Christine FLAMME

Somanu

Délégué titulaire : Jean-Paul COPPEE

DESIGNATION DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE DU CCAS
--

Président : Lucien SERPILLON

Délégués du Conseil Municipal : Bernadette NICAISE, Marie-Christine SFREDDO, Marie-Christine FLAMME, Sylvie DAUBREGE, Georges DREUMONT, Jean-Michel DAUBREGE

Membres bénévoles non élus : Karine VANDENBUSSCHE, Julia PYTKO, Francine VANNESTE, Thérèse TROUILLET, Françoise MOLLE.

Monsieur le Maire précise qu'il manque un membre bénévole.

SALAIRES DU PERSONNEL ENCADRANT DU CLSH
--

Madame DURANT informe les membres du Conseil Municipal des salaires du personnel du CLSH pour l'exercice 2013.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de maintenir les rémunérations pour le CLSH 2014 comme suit :

Directeur du Centre : 95% de l'indice majoré 375

Animateur diplômé : 75% de l'indice majoré 316

Animateur non diplômé : 65% de l'indice majoré 316

(valeur d'indice au 01/02/2014)

Indemnité de nuitée : 20 euros

Madame LEMAIRE déclare qu'elle n'a pas encore de candidature pour le poste de direction.

INFORMATIONS DIVERSES :

© Monsieur le Maire rappelle à ses collègues les résultats des élections municipales de Maubeuge. Il précise que la présidence de la nouvelle Communauté d'Agglomération doit être mise en place avant la fin du mois d'avril. Les tractations ont débuté, aucune majorité ne se profile à l'horizon, c'est assez tendu pour le moment. Trois candidats se positionnent : messieurs WILMOTTE, BAUDOUX et SAINT-HUILE. Chacun compte sur les voix des maires des petites communes.

Il rappelle la mise en examen de messieurs BAUDOUX, LO GIACO et DUROUX. Celle-ci est en analyse au Tribunal de Lille, tout est basé sur un rapport de la Chambre Régionale des Comptes.

Une réunion est prévue mardi prochain avec différents maires pour débattre sur la présidence de la Communauté d'Agglomération. Si monsieur WILMOTTE était élu Président, il assure qu'un audit financier sera réalisé, que la rigueur sera imposée pour redresser la situation.

La Chambre régionale des Comptes n'arrive pas à faire un point précis sur la comptabilité de l'AMVS, tant cela est confus. Monsieur WILLMOTTE a rendez-vous le 15 avril prochain avec des représentants de cet organisme de contrôle, pour faire le point.

© Monsieur le Maire informe les nouveaux membres du Conseil Municipal de la décision de retenir le cabinet TW Ingénierie pour mener l'étude du projet de construction/rénovation de l'école comme Assistant Maître d'Ouvrage. Normalement, cette étude devait être subventionnée à 80% du montant hors taxes jusque la phase 4 (esquisse) puisque les deux dernières phases rentrent dans la démarche des travaux, subventionnées à 35% par le Conseil Général.

La Commune a donc transmis sa demande de financement au cours du mois dernier. Dès réception du dossier, monsieur MILOWSKI, interlocuteur du Conseil Général, nous a informé qu'il n'y aurait pas de crédits réservés aux communes pour 2014. Monsieur le Maire précise que des dérogations ont été accordées aux communes par le Conseil Général pour débiter les travaux. Toutefois, il est précisé que cet accord de dérogation ne valait pas accord de subvention. Des communes ont entrepris des projets importants, tels que construction de salle de sports et, ne seront pas subventionnés. Monsieur le Maire attend la confirmation de ces dires par courrier et indique qu'il défendra les intérêts de la commune. Madame DURANT distribue un document financier reprenant les dépenses et recettes d'investissement votées au budget primitif 2014. Il apparaît donc, la dépense intégrale de l'étude qui s'élève à 26 220 euros et précise que la recette qui aurait dû être de 13280 euros ne sera certainement pas versée. L'acte d'engagement concernant le marché AMO a été signé mais il est précisé sur celui-ci que rien ne peut être engagé sans l'émission d'un ordre de service. Il faut donc prendre la décision d'effectuer ou non cette étude en sachant qu'elle risque de ne pas être subventionnée par le Conseil Général.

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, d'émettre un avis favorable à la réalisation de cette étude.

©Jean-Paul COPPEE rappelle la demande du président de l'association « Les sentinelles de la mémoire » pour une participation financière relative à l'implantation d'une stèle pour la mémoire des pilotes abattus lors de la deuxième guerre mondiale. Il distribue deux montages photos de ce monument sur la place basse. Les membres du Conseil Municipal estiment que cette stèle est très imposante en hauteur par rapport à celle du Général De Gaulle. Ils décident de l'implanter légèrement en retrait de celle précédemment citée. Monsieur le Maire et Monsieur COPPEE vont rencontrer les membres de l'association ce mardi et vont relater les réflexions des membres du Conseil Municipal.

©Monsieur le Maire distribue le faire-part des noces d'or de monsieur Daniel DELMARLE et madame Colette MASSON. Cet évènement aura lieu le 20 avril prochain à 11 h 45. Tous les membres du Conseil Municipal sont conviés à la cérémonie ainsi qu'au vin d'honneur qui sera organisé par monsieur et madame DELMARLE.

©Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des célébrations de mariages à venir pour connaître les élus qui célébreront ces unions :

Le 26/04/14 : MARA Franck et Delphine PLATEAU, sera célébré par le maire assisté de madame FLAMME

Le 14/06/14 : LEMOINE Jonathan et SIMON Jessyca, délégation sera donnée à monsieur LEMOINE

Le 28/06/14 : HEDON Sébastien et NOBLEAUX Amélie, sera célébré par madame LEMAIRE assistée de Virginie CONTESSE.

QUESTIONS DIVERSES

©Monsieur DREUMONT déclare avoir été stupéfait de la participation des présidents des différentes associations lors de l'élection du maire et des adjoints. Il estime qu'un représentant de l'association pourrait être présent en cas d'absence du président. Il considère ces faits comme une impolitesse dans la mesure où la municipalité accorde des subventions pour le bon fonctionnement de ces associations.

©Nicolas BOULEAU déclare que les travaux effectués dans la rue de Boussières pour les mauvaises odeurs, sont inefficaces.

Il indique également que l'accès en bout de la rue de la panneterie est bloqué. Monsieur le Maire lui indique que ce terrain a été vendu par la SNCF, qu'il est donc privé et qu'une clôture a été implantée par le propriétaire.

Monsieur BOULEAU demande à qui appartient le chemin noir. Monsieur le Maire lui dit qu'un côté est sur le territoire de Saint Rémy du Nord et l'autre, sur celui de la commune d'Hautmont. Ce chemin est obstrué par le dépôt de déchets. Il propose de poser une barrière forestière et de remettre une clé aux agriculteurs pour l'accès aux engins agricoles. Monsieur COPPEE intervient en indiquant qu'une tentative de la sorte a déjà été effectuée mais les agriculteurs ne veulent pas descendre de leurs tracteurs pour ouvrir et fermer la barrière. Cela a été évoqué, à l'époque avec Joël WILMOTTE, qui a laissé choir l'affaire.

©Jean-Michel DAUBREGE déclare que des déchets ont été déposés dans le coin de la cabine électrique près de la Résidence de la Source. Monsieur le Maire lui indique que c'est la famille DECOMINCK qui a entreposé ceux-ci lors de leur déménagement.

©Sylvie DAUBREGE demande s'il est possible de mettre du désherbant devant l'habitation de monsieur Gérard DEVIGNE. Monsieur COPPEE lui indique que la livraison de désherbant est imminente, cette intervention sera exécutée prochainement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.